

Supplément hebdomadaire des
DOCUMENTS du PROGRÈSADMINISTRATION :
Imprimerie F. RUEDI
Lausanne

3, Jumelles — Tél. 12-44

La Voix de l'Humanité

Organe de la « Ligue pour la défense de l'Humanité
et pour l'organisation de son progrès »**ABONNEMENTS :**Édition hebdomad. : Suisse,
3 fr. par an ; autres pays,
5 fr. par an.Avec la Revue internationale
« Les Documents du Progrès » :
France et Suisse, 7 fr. par
an ; autres pays, 10 fr. par an.
Le numéro : 5 cent.

Comité d'action suisse de la Ligue : Dr Auguste FOREL ; A. SUTER, vice-président du Conseil communal de Lausanne ; Dr R. BRODA ; O. NIPPOLD, ancien professeur à l'Université de Berne ; F. RUEDI, ancien député du Grand Conseil vaudois, Lausanne ; E. PEYTREQUIN, prés. du cons. d'adm. du journal « La Libre Pensée internationale » ; H. WASSERMANN, vice-président de l'Ordre pour l'Action sociale et morale, Lausanne ; E. GUINAND, de la Société vaudoise de la Paix ; H. HODLER, président de l'Association Espérantiste, Genève, etc.
Président de la Ligue : Dr R. BRODA, directeur des « Documents du Progrès ».

Comité de patronage international : A. NAQUET, anc. sénateur, Paris ; Jean LONGUET, député de la Seine ; Gustave HUBBARD, ancien député de Seine-et-Oise ; Ramsay MACDONALD, député de la Chambre des Communes ; W. FOERSTER, président du Bureau international des poids et mesures ; Emile VANDERVELDE, ministre belge ; CASTBERG, ministre norvégien ; Dr de Magalhães LIMA, ancien ministre de l'Instruction publique, Lisbonne, etc.
Prière d'envoyer à M. Fr. Ruedi, membre du Comité d'action, Lausanne, Jumelles 3, tout ce qui concerne la rédaction de la « Voix de l'Humanité ».

Nos appels à la conscience de chaque nation se publiant en sa langue, nous prions nos lecteurs de consulter les autres organes de notre Ligue pour se rendre compte de son but impartial.

Que veut-on obtenir par les armes ?

Réponse de Mr. le Dr. Scié-Ton-Fa,
de Nankin, ancien préfet.

Quoique ayant un sentiment très net sur les événements actuels, vous nous permettrez de demander à l'opinion européenne et mondiale de ne pas l'exprimer pour le moment, mais au contraire de la questionner sur : « les changements de la carte politique et dans les constitutions du monde qu'elle attend de la paix future ». Les Occidentaux laisseront-ils le Japon biffer notre République chinoise de la carte d'Extrême-Asie pour la remplacer par l'impérialisme japonais, ou nous mettre sous tutelle, ce qui revient au même ?

Dame ! Après le coup de jarnac que nous avons été forcés de subir et d'accepter, qui, en droit civil n'est qu'un contrat nul, puisque le consentement (le nôtre) d'une des deux parties a été obtenu avec violence (ultimatum et menace de guerre) que les Romains appelaient Metus ; qui, en droit criminel, est une tentative de fraticide avec préméditation ; qui, en droit humanitaire, est un coup de force brutale, un crime de lèse-droit des peuples ; que le droit international qualifie d'atteinte à la souveraineté, cela nous laisse supposer qu'il y a deux morales, celle des individus et celle des collectivités, qui sont diamétralement opposées.

Alors que chez nous, d'après notre morale, notre éthique unique, les devoirs du peuple, de la nation, du souverain sont les mêmes que ceux des individus, de la famille, du chef de famille, nous nous serions donc trompés en venant étudier en occident la morale et le droit positifs des Européens ?

Nous avons peine à le croire, tant nos maîtres d'Europe nous ont convaincus de leurs doctrines et que le monde entier se soulève aujourd'hui contre les transgresseurs du droit et des lois internationales. Mais voilà, il n'y a pas de gendarmes. Chacun peut donc en prendre à son aise, comme vient de le faire le Japon par son acte d'appétence inqualifiable.

Il faut bien le dire, s'il n'y a pas de « péril jaune », il y a un « péril nippon » qui, non seulement menace la Chine, mais encore le Pacifique, l'Indochine, la Malaisie, les Indes, l'Australie, etc. Nous connaissons en effet, mieux que quiconque, les dessous de la politique impérialiste et militariste du Japon ; nous n'ignorons pas non plus tout leur vaste programme !

Nous osons espérer que l'histoire ramènera à temps les Japonais dans le droit chemin de la vie mondiale et que les Occidentaux ne laisseront plus tenter de nouveaux coups de maître du calibre de notre dernière aventure.

Puisque vous voulez écraser le militarisme prussien, n'oubliez surtout pas de mater l'autre, le japonais, à l'autre bout de la planète, qui lui ressemble à s'y méprendre et dont le danger est aussi réel qu'imminent.

Le Japon, allié des armées du droit, de la justice, de l'honneur, vient de faire litière de tous ces grands et nobles principes. On peut s'attendre à tout de sa part.

Voilà pourquoi nous n'avons pu répondre directement à votre généreuse question.

Nous conservons tout au fond de notre cœur

nos principes immuables de droiture, de justice, nos principes démocrates et libéraux, qui sont toute notre défense et toute notre force ! Car enfin, le droit c'est de la force et la force ne peut pas primer le droit !

Réponse d'un pacifiste finlandais

(Helsingfors)

Si les puissances de la Quadruple-Entente obtiennent une supériorité décisive, elles feraient bien de conclure la paix le plus tôt possible et de tenir compte, en en fixant les conditions, des considérations suivantes :

En changeant la carte de l'Europe, on tiendrait compte des désirs des populations respectives. Appliquant ce principe, on agirait à peu près de la manière suivante :

La population de l'Alsace-Lorraine déciderait librement si tout le pays devrait revenir à la France ou bien si le pays entier, ou bien encore la partie du pays dans laquelle on parle allemand formerait un état neutre ; celui-ci pourrait se fédérer éventuellement avec la Suisse, la Belgique ou le Luxembourg. Si les résultats du plébiscite différaient dans les différentes parties du pays, on tiendrait compte autant que possible des désirs de chaque district. Dans les parties de la Galicie habitées par une population polonaise, un plébiscite ou bien, ce qui serait plus pratique, une diète convoquée à cet effet déciderait de l'avenir du pays, soit qu'il reste dans l'empire autrichien, soit qu'il soit relié à la Pologne russe. J'espère du reste que les intentions exprimées dans le manifeste du chef suprême des armées seront réalisées et que ce pays recevra l'autonomie complète et une administration nationale polonaise.

Dans les parties ruthènes de la Galicie, le peuple déciderait, aussi sur la question de savoir si le pays doit être réuni à la Russie ou à l'Autriche, ou encore si un Etat indépendant comprenant les parties polonaise et ruthène de la Galicie serait formé. La limite entre la partie ruthène et la partie polonaise serait fixée dans tous les cas par un plébiscite dans les districts constitués.

Les Polonais habitant une partie de la Silésie autrichienne auraient le droit de se réunir à la Galicie polonaise.

Un autre plébiscite serait institué dans les parties du royaume de Prusse habitées par des Polonais ; ils décideraient si ce district doit être réuni à la Pologne russe, s'il devrait rester sous la domination prussienne ou bien, quant à la partie sud-est de la Silésie, si elle serait éventuellement réunie à la Galicie.

Un plébiscite/ similaire déciderait sur le sort des provinces autrichiennes habitées par des Italiens. Les populations de la Croatie et de la Slavonie, de la Dalmatie, de la Bosnie et de l'Herzégovine fixeraient elles-mêmes leur propre sort. D'abord, la Croatie-Slavonie déciderait, par une diète convoquée à cet effet, si elle préfère rester unie à la Hongrie ou bien si elle préfère s'unir soit à l'Autriche, soit à la Serbie, ou bien encore si elle veut former un Etat indépendant. La position de la Croatie-Slavonie une fois fixée, les habitants de la Dalmatie, de la Bosnie et de l'Herzégovine décideraient si ces pays ou certaines parties de ces pays seront réunis soit à la Croatie-Slavonie, soit à la Serbie, soit au Mon-

ténégro, ou bien si la Dalmatie restera unie à l'Autriche ou encore si quelque ville dalmate préfère s'unir à l'Italie. Autant que possible, il faudra tenir compte des desiderata de ces différents districts et de ces villes. Si la Serbie recevait de ce chef une augmentation importante de son territoire, elle céderait les parties de la Macédoine habitée par des Bulgares à la Bulgarie.

Il serait aussi indispensable que les habitants des districts septentrionaux du Schleswig habités par des Danois puissent décider librement si oui ou non ils préféreraient revenir au Danemark. Dans l'hypothèse affirmative, le Danemark agrandi verserait une indemnité qui servirait à guérir quelques blessures économiques de la guerre.

On pourrait procéder de la même façon relativement aux parties de la Transylvanie et peut-être aussi de la Hongrie et de la Bukovine habitées par des Roumains. Si la Transylvanie devenait ainsi roumaine, il me paraîtrait pourtant indiqué que les districts habités par des Magyars ou des Allemands devraient recevoir l'indépendance. Comme la Roumanie serait agrandie ainsi d'une manière très importante, il me paraîtrait équitable qu'elle verse une indemnité et restitue à la Bulgarie les territoires annexés en 1913.

Je ne voudrais pas émettre une opinion sur le problème de la Bohême, mes connaissances de cette question particulière n'étant pas suffisamment étendues. Je voudrais aussi garder une réserve sur le sort des Dardanelles et de Constantinople, de même sur la répartition des pays d'outre-mer, quoiqu'il y ait beaucoup à dire là-dessus.

Toutes ces transformations se heurtent pourtant à une grande difficulté : les différentes nationalités sont souvent entremêlées et les plébiscites relèveront l'antithèse d'une majorité et d'une minorité. En outre, les faits géographiques et les données des communications ne permettront pas toujours de tenir compte de tous les désirs exprimés dans les différents districts et villages. La majorité des habitants dans des districts assez étendus sera souvent appelée à décider aussi sur le sort « d'ilots » habités par une autre population.

Pour protéger les minorités nationales, et pour d'autres raisons graves, il est indispensable que le traité futur de la paix sanctionne certains principes généraux de droit et d'équité relatifs à la législation et à la politique intérieure des Etats, et que ces principes soient reconnus comme liant obligatoirement toutes les nations. On ne saurait arriver d'une autre manière à un état satisfaisant de la communauté européenne garantissant une paix durable.

Quant aux principes généraux, je suis d'accord, sur les points principaux, avec le manifeste de l'Organisation centrale pour une paix durable et avec le programme minimum qu'elle a fixé. Ce programme minimum dit :

« Les Etats garantiront aux nationalités comprises dans leur territoire, l'égalité civile, la liberté religieuse et le libre usage de leur langue. » Pour éviter maintes occasions de guerre, il est aussi très important de tenir compte d'un deuxième point de ce programme :

« Les Etats conviendront d'introduire dans leurs colonies, protectorats et sphères d'influence la liberté commerciale ou tout au moins l'égalité de

traitement pour toutes les nations. » Pour que de tels règlements internationaux soient observés d'une manière efficace, il est indispensable que les institutions d'arbitrage international soient perfectionnées conformément au troisième point du programme minimum. Tous ceux qui se sentiraient lésés dans leurs droits garantis par traité international seraient autorisés à porter plainte auprès des organes arbitraux internationaux et il faudrait leur garantir un examen impartial de leurs plaintes et le contrôle sérieux de l'application de ce jugement.

Ceci nous mène au problème difficile de la création d'un pouvoir exécutif international qui donnerait la puissance nécessaire aux arrêtés arbitraux. J'avoue que je ne peux pas encore considérer cette question comme suffisamment mûrie. Nous sommes peut-être obligés d'accepter tout d'abord un engagement général des Etats civilisés d'observer les conventions internationales et de soumettre à l'arbitrage les litiges éventuels et d'employer les moyens appropriés pour qu'une puissance récalcitrante puisse être, si besoin est, soumise à l'arbitrage. Il me paraît difficile d'élaborer aujourd'hui des plans déterminés relatifs aux méthodes coercitives à appliquer, moyens diplomatiques, économiques et militaires qui s'offriraient à cet effet.

Il se peut qu'il appartienne à l'avenir de compléter l'appareil juridique international, de le rendre plus sûr et de tenir compte des expériences futures, lorsqu'on pourra organiser les moyens coercitifs qui seront mis à la disposition des tribunaux internationaux.

Réflexions d'un neutre

par Haakon Løken,
procureur général à Christiania⁽¹⁾

On peut dire, qu'il vaut mieux, dans ce moment, parler de la guerre et de la défense que de la paix. Et il est évident que chacun est obligé de faire tout ce qui est possible pour se protéger contre une attaque qui, hélas ! est toujours possible. Mais, malgré cela, il est permis, au milieu des sacrifices pour la défense, de guetter la possibilité d'un FUTUR meilleur, qui nous donnerait une paix PROTEGÉE PAR LE DROIT.

Malgré les atrocités et les horreurs de cette guerre, entre plus de la moitié des nations du monde, il est bien sûr que ces événements nous donnent la preuve décisive qui forcera TOUS à comprendre, plutôt ou plus tard — qu'il faut fonder LA GRANDE CONFEDERATION DU MONDE ENTIER contre la guerre même, contre la guerre en sa qualité d'institution, de moyen de droit.

Dans les points de conflit les plus importants ENTRE LES PAYS, le droit du plus fort, la guerre est encore le seul moyen de les régler, s'ils ne peuvent pas se réconcilier paisiblement, — quoique le droit du plus fort entre les individus soit remplacé, depuis des siècles, par le recours légal, où toute justice exercée par l'offense est défendue, et les sentences sont exécutées, par la force publique si quelqu'un s'y oppose. — Entre les individus, le droit décisif est constitué par l'Etat avec les lois et des juges et avec de la force derrière le droit pour le faire respecter.

Un tel aréopage entre les pays est déjà constitué : la Cour d'arbitrage international de La Haye. Mais ses arrêts n'ont pas encore la force effective que possèdent les tribunaux nationaux.

Il dépend encore de la volonté de tous les pays de décider s'ils veulent paisiblement, ou non régler leurs conflits. Tous les pays n'ont pas adopté l'arbitrage paisible de leurs disputes, et la plupart ont complètement excepté tous les cas concernant des questions vitales ou d'honneur. Et aucune force n'existe derrière les arrêtés de la Cour d'arbitrage.

Comment donc, au milieu de l'incendie immen-

⁽¹⁾ M. Løken a bien voulu résumer pour les lecteurs de la Voix de l'Humanité les idées directrices d'un discours qu'il a fait à ses compatriotes à Christiania.

se du monde entier, parler ou rêver de la paix permanente ? Sûrement, personne ne s'attend à ce que la paix ne soit jamais rompue sur la terre. Entre les individus de chaque pays non plus, il n'y a pas une paix éternelle, bien que l'Etat ait réfréné leur envie de combat, de lutte, par des lois et des sentences. Il y aura toujours des querelles entre les INDIVIDUS, et il y en aura également entre LES PAYS, même lorsque nous aurons un aréopage de la terre. Mais, comme la police d'un pays arrête les individus, ainsi la gendarmerie du monde doit brider tout pays qui chercherait à troubler le calme et l'ordre du monde.

Cette idée est vieille comme la philosophie. Des penseurs comme Platon, Grotius et Kant ont rêvé de l'Etat universel. Des poètes comme Schiller, Victor Hugo et nos Wergeland et Björnson, des compositeurs comme Beethoven et Wagner, ont loué l'avenir de la paix permanente en des paroles semblables à celles de Schiller dans le poème : « A la joie » :

Embrassez-vous, Millions !

Ce baiser au monde entier !

Supportez courageuses,

Milions ! Au temps meilleur !

Mais ce temps meilleur, cette plénitude des temps s'est fait péniblement attendre. Actuellement, il semble plus lointain que jamais. Et pourtant, — pourtant ! — c'est JUSTEMENT ce qui se passe actuellement, qui nous donne la première preuve, la grande preuve, que ce temps DOIT venir.

Pour la première fois dans l'histoire, la guerre a incendié tout le monde à la fois. Elle a affligé non seulement les pays déjà belligérants, — les trois quarts de l'Europe, la moitié de l'Asie, l'Australie toute entière, l'Afrique presque entière et une partie de l'Amérique — mais aussi les nations neutres, et cela dans un degré horriblement croissant. Mobilisation des impôts, cherté des vivres, incertitude, crise, paralysie du commerce, pertes de bateaux, de valeurs et de vies, misère, famine... ! Le deuil et l'indigence se montrent partout, — sans espoir — et personne n'a confiance en l'avenir. Même les Etats-Unis de l'Amérique ont imposé des taxes extraordinaires de guerre.

Et les horreurs entre les belligérants eux-mêmes ? Comment les décrire ? Comment cela doit-il finir ? Combien de temps jusqu'au recommencement ? Et qui pourra alors éviter le désastre ?

Contre cela, le monde s'élèvera pour la première fois.

Auparavant, deux Etats, ou trois, ou quatre, pouvaient se battre sans gêner les pays neutres. Ceux-ci en profitaient même. Mais actuellement tous portent le bât de la guerre et doivent sentir combien il les blesse. Et le nombre des belligérants est plus grand que jamais.

Pour la première fois dans l'histoire, autant de pays sont en lutte en même temps. Contre les Allemands, les Tchèques, les Hongrois et les Turcs, combattent les Russes et les Serbes, les Français et les Belges, les Anglais et les Irlandais, avec des troupes de l'Australie, du Canada et de l'Afrique, des Hindous et des Arabes, et encore des Japonais.

Jamais le monde n'a vu des coalitions aussi grandes.

Et l'on peut être assuré, si la guerre actuelle finit sans résultats décisifs, que, dans la guerre prochaine, les coalitions n'auront pas des dimensions plus petites. Déjà dans ce moment, les Grecs, les Roumains et les Bulgares sont prêts à prendre part à la même lutte, et TOUT LE RESTE doit être préparé, nuit et jour, à se défendre, les Hollandais, les Suisses, et les pays Scandinaves, non moins que les Persans, les Chinois ou les Etats américains.

Maintenant, la situation pourra se développer dans une coalition immense DES ETATS-UNIS DU MONDE ou de LA CONFEDERATION UNIVERSELLE contre la guerre. Cela sera un fait accompli dans peu de temps peut-être, mais en tout cas dans un avenir prochain. Et plus tôt le monde voudra se préparer à cette organisation, mieux elle se fera.

On a opposé à cette idée qu'elle doit effectuer la destruction des petites nations en les submergeant dans les grandes. Mais l'idée n'est pas telle. Les « Etats-Unis du monde » devront être fondés sur L'INDEPENDANCE DES ETATS INDIVIDUELS. Chaque pays devra administrer et régler toutes ses affaires chez lui, en pleine liberté, en souveraineté nationale ! Seulement L'AREOPAGE COMMUN décidera dans leurs conflits avec d'autres. Cela doit être accepté par tous, sans la moindre diminution de l'indépendance légitime.

Cette guerre, c'est entendu, pourra amener de grands changements. Il faut espérer, pour la paix mondiale, que ces changements seront faits selon L'IDÉE DE LA NATIONALITÉ autant que possible, que toutes les nations qui sont « campos sui » obtiendront leur domaine à elles, afin d'éviter des fermentations futures de la part de nations opprimées par d'autres.

L'autonomie de l'Irlande — comme celle de l'Australie, du Canada et de l'Afrique du Sud — montre le chemin futur du monde. Ainsi, les Indes, le Congo et toutes les autres grandes colonies seront élevés au rang de « territoires » à celui de « states », comme cela se passe dans les Etats-Unis d'Amérique.

Tous les pays de l'Amérique et tous les PETITS pays de l'Europe pourront accepter tout de suite une telle organisation mondiale. Et les grands pays auront comme récompense tous les bienfaits de la paix, s'ils l'acceptent. Même, la plus éclatante victoire ne pourra jamais contrebalancer les sacrifices que la France ou l'Allemagne ont déjà faits dans cette guerre. Les grands pays profiteront seulement en adoptant l'aréopage du monde comme juge suprême et en constituant la gendarmerie du monde pour défendre le droit contre les perturbateurs.

IL FAUDRA DE LA FORCE DERRIÈRE LE DROIT, comme les pays en ont organisé une derrière leurs sentences. Tout autre raisonnement n'est que du bavardage utopique des « brebis de paix ». Il faudra une police. Il faut que chaque pays tienne son contingent territorial et naval à disposition contre des révoltes. Ce contingent sera beaucoup plus petit que l'armée et la flotte de chaque pays et un désarmement important pourra se faire, en remplaçant le service universel par des troupes de volontaires.

L'idée est grande et alléchante, mais elle n'est plus utopique. Jusqu'à présent, le monde n'a pas voulu se lier à une telle idée, parce que « le genre humain, mauvais et incrédule, demande un signe ». Mais voici le grand signe, cette guerre affreuse, universelle. Le monde entier comprendra enfin que l'idée est nécessaire, le moyen unique pour continuer la vie civilisée. Et il faut la préparer à temps.

La Norvège, en sa qualité de distributeur de prix Nobel, peut faire la proposition et présenter l'idée au monde entier. Les pays plus grands pourront être soupçonnés d'arrière-pensées égoïstes, mais les petits peuvent parler avec confiance. C'est avec une vive joie que je puis constater dans le programme du parti gauche norvégien l'adoption de ma proposition qu'il faut faire des traités d'arbitrage sans y introduire aucune clause exceptant les intérêts vitaux ou d'honneur.

Notre époque est à la limite entre la brutalité du droit du plus fort et le droit légitime du grand tribunal du monde. C'est pourquoi nous sommes forcés, nous qui croyons à un avenir meilleur, de nous préparer à nous défendre comme auparavant, malgré notre foi, aussi longtemps que les circonstances actuelles le rendent nécessaire. Il faut bâtir le temple futur de la paix, les glaives aux flancs, mais aussi avec l'espoir et la foi en des temps meilleurs.

Finissons, comme Björnstjerne Björnson dans son drame mélancolique sur la lutte des classes « Au-dessus de notre force », par les deux maximes lumineuses : « Credo » (Je crois) et « Spera » (Espérez).